Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 029-212902308-20260408-CCAS_2026_08-DE

Querrien

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL d'ADMINISTRATION du C.C.A.S.

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, le huit avril, le Conseil d'Administration du Centre Communale d'Action Sociale (C.C.A.S.) dûment convoqué, s'est réuni à 14h00 en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Stéphane CADO, Président.

Convocation du : 1er avril 2026

Membres présents : Stéphane CADO, Marie-Noëlle ROBIN, Marianne MILER, Gwen LE GOFF, Christelle FERREIRA, Patricia BOEDEC, Jean-Bruno GARNIER, Marie-Claire HELOU, Marie-Christine LAFITTE et Marie-Odile MOYSAN.

Membres excusés : Cécile KERUZEC

Membres absents : Néant

Madame Marianne MILER a été désignée secrétaire de séance.

---

n° 8./ avril 2026

Délégations de pouvoirs

Le Conseil d'Administration,
Vu *le Code de l'action sociale et des familles,*
Considérant *la nécessité d'assurer le bon fonctionnement du CCAS,*

Conseil d'administration DÉCIDE, à l'unanimité (10 voix POUR), pour la durée du présent mandat, de confier les délégations suivantes :

Article 1 : Délégation au Président
Le Conseil d'Administration donne délégation au Président pour :
- signer les conventions
- engager les dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget
- représenter le CCAS en justice

Article 2 : Délégation au Vice-Président
Le Conseil d'Administration donne délégation au Vice-Président pour :
- instruire et attribuer les aides sociales urgentes
- signer les actes administratifs courants
- assurer le suivi des décisions du Conseil

Article 3 : Modalités
- Le Président et le Vice-Président rendent compte des décisions prises dans le cadre de ces délégations lors de chaque séance du Conseil d'Administration
- Le Conseil peut à tout moment mettre fin à ces délégations

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

En Mairie, le 08 avril 2026
Le Président,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de QUERRIEN 29310